3-4 JUIN 2026

# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PARIS, FRANCE

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL

### INTRODUCTION

Le présent compte-rendu constitue un résumé de haut niveau des décisions du Conseil d'administration et des principaux points débattus. L'ordre du jour de la réunion et les documents y afférents peuvent être consultés sur le site web du GPE. Les décisions prises par le Conseil se trouvent à l'annexe 1 et la liste des participants figure à l'annexe 2.

### MERCREDI 3 JUIN 2026

### 1. Ouverture de la réunion

1.1 Le président du Conseil d'administration a ouvert la séance à 9h00. Son discours d'ouverture a été suivi des allocutions de la vice-présidente du Conseil, Christine Hogan, et de la directrice générale du GPE, Laura Frigenti.

1.2 Le Nigéria et l'Italie, co-organisateurs de la cinquième campagne de reconstitution des ressources du GPE, ont annoncé que la conférence de haut niveau pour les annonces de contribution en faveur du GPE 2030 se tiendra le 23 septembre à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Suite à la confirmation de cette date, l'Australie a annoncé sa contribution en faveur du GPE 2030.

1.3 Kahauong Punroth Pich et Dinah Owiredu, jeunes leaders du GPE, se sont adressées au Conseil. David Boutcher, président de la Fondation pour le GPE, a informé le Conseil du lancement de la fondation, de ses premières contributions financières et des prochaines étapes de l'organisation.

1.4 À la suite des discours liminaires, le président a présenté l'ordre du jour de la réunion.

### 2. Rapport de la directrice générale

2.1 Laura Frigenti, directrice générale du GPE, a présenté le rapport de la directrice générale (DOC 02).

**Discussion**

2.2 Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont salué l'accent mis sur la transformation des systèmes, le renforcement de la résilience des systèmes nationaux et l'amélioration des résultats. Ils ont fait valoir l'importance de promouvoir l'équité et l'inclusion, l'éducation des filles, les résultats d'apprentissage, ainsi que l'utilisation de meilleures données pour pouvoir identifier les enfants laissés pour compte et orienter les réformes à l'aide de données probantes.

2.3 Les membres ont également souligné que les financements nationaux durables sont essentiels, et que l'aide extérieure doit servir à catalyser les investissements des pays plutôt qu'à les remplacer. Ils ont salué les efforts déployés en matière de financement innovant et de simplification des processus, tout en précisant que cette simplification devrait améliorer l'expérience des pays sans pour autant réduire la diversité des agents partenaires et des agences de coordination.

2.4 Les membres du Conseil ont par ailleurs fait valoir l'importance de renforcer les partenariats inclusifs et l'appropriation par les pays. Ils ont mis en avant le rôle de la société civile, des enseignants, des jeunes et de la collaboration intersectorielle, tout en soulignant la nécessité de préserver des espaces d'apprentissage sûrs et de veiller à ce que l'éducation contribue à la consolidation de la paix, à la cohésion sociale et au soutien aux personnes les plus vulnérables.

## 3. Séance thématique : impact du contexte mondial sur le financement de l'éducation

3.1 Laura Frigenti, directrice générale du GPE, a présenté le sujet de discussion et a défini le cadre des interventions des membres.

**Discussion**

3.2 Les membres du Conseil ont souligné que le financement de l'éducation doit reposer sur l'appropriation par les pays et s'aligner davantage sur les systèmes nationaux. Un large consensus s'est dégagé sur le fait que l'aide extérieure doit servir à catalyser les investissements nationaux plutôt qu'à les remplacer, et que le GPE joue un rôle de plus en plus important pour aider les pays à mettre en place des mécanismes de financement de l'éducation plus durables.

3.3 Ils ont également fait valoir la nécessité de diversifier les sources de financement et de faire preuve d'innovation en la matière, notamment par le biais des fondations philanthropiques, de l'engagement du secteur privé, du financement pour la lutte contre le changement climatique, des solutions liées à la dette et d'autres mesures de mobilisation des ressources nationales. Plusieurs intervenants ont souligné que

les pressions financières, le poids de la dette et les politiques d'austérité freinent les investissements dans l'éducation, en particulier dans les contextes les plus pauvres et les plus vulnérables, et que le GPE devrait continuer à privilégier les mécanismes qui permettent de débloquer des financements supplémentaires.

3.4 Les membres du Conseil ont souligné l'importance des données probantes, de l'équité et de l'impact. Ils ont appelé à renforcer le suivi des engagements de financements nationaux, à définir des objectifs plus clairs et à mieux utiliser les données probantes pour déterminer les interventions efficaces, afin de préserver la confiance des bailleurs et du public. Ils ont également insisté sur le fait que les décisions de financement devaient continuer de privilégier les résultats d'apprentissage, le renforcement durable des systèmes, ainsi que les besoins des pays et des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

## 4. Recommandations du Comité : Finances

4.1 Youssouf Tahir Ahmat, président du Comité des finances et du risque (FRC), a fait le point sur les délibérations et les recommandations du FRC concernant chacun des points à l'ordre du jour. Padraig Power, directeur financier du GPE, a présenté les prévisions financières (DOC 03), les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2027 (DOC 05), ainsi que les critères d'éligibilité et d'allocation dans le cadre du plan stratégique GPE 2030 (DOC 06). Angela Williamson, représentante de l'administrateur fiduciaire du GPE, a présenté le budget de l'administrateur fiduciaire pour l'exercice 2027 (DOC 04).

**Discussion**

4.2 **Prévisions financières et budget de l'administrateur fiduciaire :** Les membres du Conseil ont globalement soutenu les décisions proposées ainsi que l'approche financière prudente, tout en soulevant plusieurs questions d'ordre pratique concernant la performance des financements, la gestion du risque de change et la rentabilité globale. Ils ont souhaité connaître la part de financements qui ne sont pas en bonne voie d'exécution et les mesures envisageables pour améliorer la mise en œuvre des prochains financements. Ils ont salué le succès du projet pilote de couverture du risque de change et ont demandé des précisions sur la manière d'encourager une participation plus large à cette couverture du risque de change. Les membres ont également cherché à savoir si des dispositifs similaires de protection contre le risque de change pourraient, à terme, profiter aux bénéficiaires et s'il existait des prestataires moins coûteux, et ont demandé des précisions sur la rentabilité du dispositif actuel.

4.3 En réponse, le Secrétariat a expliqué que certains retards dans l'exécution des

financements sont inévitables et résultent de facteurs indépendants de la volonté des agents partenaires et des pays. Il a toutefois précisé que des efforts sont actuellement déployés pour identifier les points de blocage, renforcer le suivi des financements et améliorer le processus, de l'approbation à la mise en œuvre du financement. Le Secrétariat a également souligné que des calendriers de paiement prévisibles sont essentiels pour faciliter l'établissement de prévisions financières et la mise en place de stratégie de couverture du risque de change efficaces, en précisant que cela est indispensable pour assurer la continuité entre la planification à l'échelle mondiale et la mise en œuvre au niveau national. En ce qui concerne la gestion du risque de change, le Secrétariat a expliqué que la stratégie actuelle en matière de couverture est limitée par des dispositions institutionnelles et ne peut pas pour l'instant être étendue aux agents partenaires ni aux pays partenaires, ce qui signifie que les partenaires d'exécution continuent d'assumer le risque associé aux dépenses libellées en monnaie locale. L'administrateur fiduciaire a ajouté que la solution actuelle présente l'avantage de s'inscrire dans le cadre du fonds fiduciaire commun, ce qui permet de bénéficier de conditions plus avantageuses que celles généralement offertes par les prestataires commerciaux, dans la mesure où aucune marge bénéficiaire externe n'est appliquée.

4.4 **Dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2027** : Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont soutenu l'approche proposée en matière de dépenses de fonctionnement et ont reconnu qu'une planification réaliste à long terme était indispensable, compte tenu des contraintes financières. Leurs commentaires ont porté principalement sur la protection des capacités de mise en œuvre au niveau des pays, le suivi des financements et les fonctions de soutien essentielles, tout en mettant en garde contre les réductions budgétaires qui pourraient affaiblir la mise en œuvre ou engendrer des risques opérationnels. Plusieurs membres ont demandé si les économies réalisées grâce à la simplification des processus et aux gains d'efficacité administrative pourraient aider à compenser les réductions, ont fait part de leurs préoccupations concernant la proportion élevée de personnel sous contrat à durée déterminée et l'incertitude que cela engendre, et se sont demandés si les dépenses allouées au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage étaient suffisantes pour un partenariat qui accorde une grande importance aux résultats. Ils ont également souligné l'importance de planifier en s'appuyant sur différents scénarios de reconstitution des ressources et de veiller à ce que les décisions restent adaptées aux besoins sur le terrain.

4.5 En réponse, le Secrétariat a indiqué que les équipes régionales ne sont actuellement pas concernées par l'approche proposée, à moins que les prochaines modifications des critères d'éligibilité dans le cadre du plan stratégique GPE 2030 ne nécessitent

des ajustements. Il a également expliqué que la planification des effectifs prend en compte les compétences requises pour répondre aux nouvelles priorités, notamment en matière de financements innovants. En ce qui concerne le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, le Secrétariat a précisé que la ligne budgétaire citée ne couvre que les coûts variables, tandis que les frais de personnel sont inclus ailleurs dans les coûts fixes. Le Secrétariat a ajouté que la mise en œuvre du plan de travail dépendra également des contributions du partenariat, et non pas uniquement de celles du Secrétariat.

4.6 **Éligibilité et allocation :** Les membres du Conseil ont accueilli favorablement l'approche équilibrée et ont soutenu la priorité accordée aux pays à faible revenu ainsi qu'aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral éligibles à l'IDA, mais ont cherché à obtenir davantage d'informations sur la manière dont les allocations sont déterminées en fonction des catégories de pays et la manière dont les parts de financement sont réparties. Les membres se sont demandé si l'équilibre actuel tient suffisamment compte des besoins des pays à faible revenu, des pays les moins avancés, des pays touchés par la fragilité et les conflits, et des pays vulnérables face au changement climatique, ainsi que sur la manière d'éviter toute perturbation pour ces pays tout en faisant preuve de prudence dans un contexte de ressources financières limitées. Les membres ont également demandé pourquoi un groupe spécifique de pays avait été sélectionné à ce stade, comment le principe du « premier arrivé, premier servi » s'appliquerait à l'avenir, et comment les décisions d'allocation seraient coordonnées avec les autres acteurs. D'autres observations ont porté sur l'accès au fonds à effet multiplicateur, sur la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour le suivi et l'apprentissage, et sur l'importance de sélectionner des agents partenaires qui connaissent bien les réalités du pays et favorisent une mise en œuvre davantage pilotée par les pays eux-mêmes.

4.7 En réponse, le Secrétariat a expliqué que l'alignement au sein du système multilatéral élargi est intrinsèquement difficile, étant donné que de nombreuses institutions allouent des fonds aux pays de manière globale plutôt que par secteur, ce qui explique précisément pourquoi il est important de disposer d'un fonds dédié à l'éducation. Il a précisé que les classifications des pays se chevauchent selon des critères économiques, de développement et géographiques, et que, dans les pays à revenu intermédiaire, les financements du GPE ciblent les populations les plus vulnérables. Le Secrétariat a également fait remarquer que les pays sélectionnés à ce stade étaient ceux qui risquaient le plus rapidement d'épuiser les fonds disponibles, tandis que d'autres pouvaient continuer à fonctionner temporairement avec les ressources existantes. Par ailleurs, il a expliqué que les décisions relatives à

l'ordre de priorités sont dictées par les contraintes de trésorerie et l'utilisation antérieure des financements, que l'accès au fonds à effet multiplicateur doit faire l'objet d'un suivi étroit puisque les opportunités varient considérablement selon les contextes, et que les ressources peuvent être réaffectées en fonction des besoins si certains pays éligibles ne sont pas en mesure de les utiliser. En ce qui concerne les agents partenaires, le Secrétariat a indiqué que les critères de sélection avaient été renforcés afin d'accorder une plus grande importance à la présence dans le pays et à l'utilisation des systèmes nationaux, tout en prenant en compte les coûts associés à ces agents partenaires.

4.8 **Décisions :** Le président du Conseil a déclaré qu'un consensus avait été adopté sur les décisions relatives aux prévisions financières, aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2027 et au budget de l'administrateur fiduciaire pour l'exercice 2027. Des modifications à la décision relative à l'éligibilité et à l'allocation ont été proposées afin de préserver la part de financement destinée aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral éligibles à l'IDA, et de permettre une certaine souplesse pour ajuster le budget du programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage si nécessaire (cf. annexe 1).

## 5. Discussion sur la gouvernance

5.1 Christine Hogan, Vice-présidente du Conseil, a ouvert la séance et présenté les grandes lignes de la discussion.

**Discussion**

5.2 Les membres du Conseil ont globalement convenu que la réforme de la gouvernance devait permettre au Conseil d'être plus agile et plus adapté à sa mission, tout en étant mieux aligné sur les priorités en constante évolution du partenariat, sans pour autant compromettre l'attention portée à la mise en œuvre des activités. Un grand nombre d'entre eux se sont prononcés en faveur du maintien de la taille actuelle du Conseil, tout en améliorant la représentation, notamment celle des pays partenaires et des jeunes. Plusieurs membres ont soulevé des questions sur la manière de trouver un équilibre entre les contributions financières, la représentation des groupes constitutifs et l'efficacité du processus décisionnel. Les commentaires ont également porté sur l'amélioration de la gestion des groupes constitutifs, du calendrier des consultations, des flux d'information, des structures des comités, du statut des observateurs et de la coordination aux niveaux mondial et national. Certains membres ont par ailleurs posé des questions sur les prochaines étapes, les modalités de travail envisageables et les enseignements tirés d'autres modèles de gouvernance.

5.3 En réponse, la Vice-présidente a indiqué qu'il existait un large consensus en faveur du maintien de la taille actuelle du Conseil, tout en reconnaissant l'intérêt continu à accroître ou à renforcer la représentation de certains groupes. La discussion a fait ressortir la nécessité de mettre en place des mécanismes de gouvernance réalistes, transparents et adaptés aux besoins actuels, notamment des règles plus claires, un meilleur partage d'informations et d'éventuels ajustements des structures des Comités et des critères de représentation. La Vice-présidente a demandé au Secrétariat de mener de larges consultations auprès des différents groupes constitutifs et de formuler des recommandations au Comité exécutif. Toutes les recommandations approuvées sont ensuite présentées au Conseil pour décision.

## JEUDI 4 JUIN 2026

## 6. Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale

6.1 Le Conseil a examiné la performance de la directrice générale lors d'une séance à huis clos.

6.2 Laura Frigenti, directrice générale du GPE, a présenté les priorités du GPE pour la période qui s'étend de juin 2026 à juin 2027 (DOC 07).

**Discussion**

6.3 Les membres ont accueilli favorablement les priorités de la directrice générale et ont exprimé leur soutien à la priorité accordée à la reconstitution des ressources, au renforcement des résultats au niveau des pays et à l'amélioration de l'efficacité du Secrétariat. Les membres du Conseil ont pris note de l'intégration de la collaboration entre le GPE et L'Éducation sans délai (ECW) dans les priorités de la directrice générale. Plusieurs membres ont souligné que cette coordination devait s'étendre au-delà de l'ECW pour inclure d'autres partenaires clés au niveau des pays, et certains ont recommandé de ne pas la limiter à un seul pays pilote. Les membres ont suggéré de définir plus clairement les critères de réussite des projets pilotes, afin que les résultats puissent être évalués de manière pertinente dès le départ.

6.4 Les membres ont appelé à mettre en place des principaux indicateurs de performance plus quantitatifs, notamment sur la conversion des promesses de dons en contributions, la collaboration du GPE avec l'ECW et d'autres partenaires multilatéraux, ainsi que sur le rôle élargi du GPE dans de l'architecture multilatérale en pleine évolution. Les membres ont accueilli favorablement l'importance accordée aux résultats d'apprentissage, et estiment que cela constitue un signal important pour le Secrétariat, les partenaires et les bailleurs de fonds quant à

l'orientation stratégique du GPE. Ils ont toutefois souligné que l'amélioration des résultats d'apprentissage est un indicateur complexe qui s'inscrit dans la durée et ne devrait pas être utilisé directement pour évaluer la performance de la directrice générale.

6.5 Plusieurs membres ont insisté sur le fait que les réductions budgétaires et la transition organisationnelle ne devraient pas affaiblir les capacités techniques ni le soutien octroyé aux pays. Certains ont également fait valoir l'importance du bien-être du personnel pendant cette période de transition. D'autres intervenants ont souligné la nécessité de maintenir l'inclusion, l'égalité des genres, les groupes vulnérables et un financement national durable au cœur des activités du GPE.

6.6 Le président du Conseil d'administration a déclaré qu'un consensus avait été adopté sur la décision qui figure à l'annexe 1.

## 7. Séance thématique : Le travail du GPE dans dans les situations de fragilité et de conflits les contextes fragiles et de conflit

7.1 Andrew Cunningham, membre du Conseil représentant les fondations privées, a présidé la séance et a invité Barbara Curran, membre du Conseil représentant le groupe constitutif des bailleurs 3, à présenter les principales recommandations du rapport sur l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées. Margarita Focas Licht, directrice des partenariats, a présenté le rôle du GPE dans les situations de fragilité et de conflit (SG 01 et annexe A) et a souligné les efforts de coordination et de collaboration en cours avec L'Éducation sans délai (ECW). Farah Sheikh Abdulkadir, membre du Conseil représentant le groupe constitutif Afrique 1, Youssouf Tahir Ahmat, membre du Conseil représentant le groupe constitutif Afrique 2 et président du Comité des finances et du risque, et Wayne Mendiola, membre suppléant du Conseil représentant le groupe constitutif Asie et Pacifique, ont respectivement partagé les perspectives nationales de la Somalie, du Tchad et de la Micronésie. Nasser Faqih, chef des partenariats et du plaidoyer au sein de l'ECW, a également pris la parole, en se concentrant sur les rôles distincts mais complémentaires de l'ECW et du GPE dans ces contextes.

**Discussion**

7.2 Les membres ont apprécié la discussion et les perspectives partagées par les participants représentant les pays partenaires, qui ont permis d'ancrer les échanges dans les réalités auxquelles sont confrontés les enfants, les enseignants et les systèmes éducatifs dans les situations de fragilité et de conflits. Au fil des interventions, les membres ont réaffirmé que la continuité de l'apprentissage devrait être l'objectif central et que l'éducation en situation d'urgence ne devrait pas être

dissociée du renforcement des systèmes, mais qu'elle devrait plutôt faire partie intégrante de la construction de systèmes nationaux résilients, capables de résister aux crises et de s'en remettre.

7.3 Les discussions ont principalement porté sur la nécessité de clarifier la complémentarité entre le GPE et l'ECW. Les membres ont salué les progrès accomplis pour clarifier les rôles respectifs du GPE et de l'ECW, mais ont appelé à définir plus clairement les mandats, l'ordre de priorité des financements, la coordination et la responsabilité. Ils ont souligné la nécessité de rendre cette complémentarité visible en interne comme en externe, en fournissant des directives concrètes pour sa mise en œuvre au niveau des pays.

7.4 Les membres ont stipulé que les priorités et la mise en œuvre devraient être pilotées par les pays eux-mêmes, ancrées dans les réalités nationales et soutenues par des systèmes nationaux renforcés et une meilleure coordination entre les partenaires. Ils ont relevé les fortes pressions auxquelles les enseignants sont confrontés en situation de crise et ont appelé à renforcer le soutien. Ils ont également insisté sur l'importance d'intégrer les réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux et de veiller à ce que les interventions de riposte à la crise viennent renforcer, et non contourner, les systèmes gouvernementaux. Ces éléments s'inscrivent dans le cadre d'appels plus larges à une coordination sectorielle efficace, à des systèmes de données et de suivi plus performants et à des approches plus intégrées.

7.5 Les membres ont souligné le caractère opportun de la discussion et ont encouragé à poursuivre la dynamique. Ils ont salué les progrès accomplis en matière de complémentarité et souhaitent obtenir davantage de précisions sur les prochaines étapes, notamment sur les principes de collaboration concrets, les modèles de prestation de services adaptés aux contextes fragiles, ainsi que les implications concrètes de la nouvelle approche du GPE à l'égard des situations de fragilité et de conflits. La discussion a mis en évidence une attente commune, à savoir que le partenariat passe rapidement d'un alignement général à des actions plus concrètes et mieux coordonnées.

7.6 À l'issue de la séance, **Éléonore Caroit, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger,** s'est adressée au Conseil d'administration. Elle a réitéré le ferme engagement de la France en faveur de l'éducation et du GPE, décrivant l'éducation comme un droit fondamental, une nécessité pour toute société et un domaine d'action qui doit rester au premier rang des priorités internationales, malgré une conjoncture économique mondiale difficile.

7.7 Pour l'avenir, la ministre déléguée a souligné que la France continuerait à plaider en faveur de l'investissement dans l'éducation à l'échelle internationale et a annoncé que la France apporterait une contribution importante au prochain cycle de financement du GPE (2026-2030), dont le montant exact sera dévoilé lors de la conférence de reconstitution des ressources prévue en septembre. La ministre déléguée a conclu en lançant un appel pressant aux autres bailleurs afin qu'ils maintiennent l'éducation au rang des priorités absolues et qu'ils soutiennent des modalités de financement inclusives, efficaces et dont l'impact est avéré.

## 8. Point sur les risques institutionnels et détournement des fonds

8.1 Youssouf Tahir Ahmat, président du Comité des finances et du risque (FRC), a ouvert la séance et a présenté un aperçu des délibérations du Comité. Il a été suivi par Matthew Smith, directeur financier adjoint, qui a présenté le point semestriel sur les risques institutionnels (DOC 08), ainsi que le point sur les cas de détournement de fonds (DOC 09).

**Discussion**

8.2 **Risque institutionnel :** Les membres ont souscrit à l'évaluation des risques, notamment en ce qui concerne la responsabilité mutuelle, l'alignement et la mobilisation des ressources dans un contexte de ressources financières limitées. Certains membres ont souligné que le rétrécissement de l'espace civique, le manque de coordination et la fragmentation au niveau national pourraient compromettre le modèle de partenariat, tout en insistant sur l'importance de préserver l'égalité des genres et de renforcer le signalement des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (SEAH), ainsi que le suivi de la mise en œuvre du pacte. Les membres ont indiqué que les examens de mi-parcours constitueront un test décisif pour la responsabilité mutuelle et ont appelé à améliorer la communication sur les perspectives de financement après la reconstitution des ressources, à s'efforcer constamment de réduire les coûts de transaction et à mieux s'aligner sur les priorités nationales. Parallèlement, les membres ont reconnu que l'approbation des financements et les décaissements progressaient comme prévu, en dépit de la conjoncture difficile.

8.3 En réponse, le Secrétariat a reconnu l'importance de l'espace civique et de la responsabilité mutuelle, tout en précisant que ces deux éléments sont mis à rude épreuve dans la conjoncture actuelle. Il a également pris note des préoccupations plus générales concernant les pressions exercées sur l'aide publique au développement (APD) et la fragmentation croissante, qui risquent d'accroître la concurrence pour les ressources au niveau national. Le Secrétariat a précisé que les engagements pris dans le cadre du pacte en matière de mobilisation des

ressources nationales sont pris en compte dans le rapport. Il a également indiqué qu'il partageait les préoccupations relatives à une éventuelle sous-déclaration des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et que le Comité exécutif assurait le suivi de cette question. Il a par ailleurs reconnu la nécessité de réduire les coûts de transaction associés au cofinancement et s'efforce de remédier aux problèmes d'alignement, notamment en réexaminant le processus de sélection des agents partenaires.

8.4 **Détournement de fonds :** Les membres du Conseil ont salué le renforcement du processus de signalement des cas de détournement de fonds et ont réaffirmé leur soutien à la politique de tolérance zéro du GPE. Ils ont appelé à renforcer le contrôle des sous-traitants par les différents agents partenaires, à soumettre plus régulièrement des rapports au Comité des finances et du risque, ainsi qu'à effectuer un suivi plus rigoureux des mesures correctives et des enseignements tirés, notamment dans le cadre des futures procédures d'accréditation. Les membres ont également fait valoir l'importance du remboursement, d'une plus grande clarté concernant les mesures disciplinaires, de canaux de signalement plus simples et plus accessibles pour les pays partenaires, et d'une meilleure communication en plus de l'espace de travail MS Teams récemment créé. Des préoccupations ont également été exprimées quant à la nécessité de veiller à ce que les gouvernements soient informés des cas récurrents de détournement de fonds, ainsi que d'intégrer plus explicitement la corruption sexuelle dans la réponse plus large du GPE en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.

8.5 En réponse, le Secrétariat a indiqué que les agents partenaires travaillent en collaboration avec les ministères de l'Éducation dans le cadre de leurs procédures de traitement des cas de détournement de fonds, ce qui permet de garantir que les gouvernements sont dûment informés. Le Secrétariat a également précisé que les enseignements tirés sont communiqués aux équipes chargées d'élaborer les nouveaux financements, afin de renforcer la prévention et le contrôle à l'avenir. Il a toutefois souligné que, pour des raisons de confidentialité, les rapports sur les cas de détournement de fonds ne peuvent pas être rendus publics.

8.6 Le président du Conseil d'administration a déclaré qu'un consensus avait été adopté sur la décision qui figure à l'annexe 1.

## 9. Programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le cadre du plan stratégique GPE 2030

9.1 Judith Herbertson, présidente du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC), a ouvert la séance et a présenté un aperçu des délibérations du Comité. Elle a été suivie par Nidhi Khattri, directrice du pôle des données et des

évaluations, qui a présenté le programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (DOC 10).

**Discussion**

9.2 Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le programme de travail proposé en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, ainsi que son alignement sur le plan stratégique GPE 2030. Ils ont souligné que ce programme constituait une excellente occasion de renforcer la manière dont le GPE démontre son impact, tout en insistant sur la nécessité de continuer à garantir la qualité, l'établissement des priorités, le respect des délais et des ressources suffisantes à mesure que la mise en œuvre progresse. Les membres ont également pris note du rôle de supervision renforcé du PILC et de l'intention de réexaminer régulièrement le programme de travail, notamment à la lumière des futurs besoins de financement.

9.3 Les membres ont souligné qu'un système efficace de suivi, d'évaluation et d'apprentissage repose sur des groupes locaux des partenaires de l'éducation inclusifs, une participation active des parties prenantes et un retour d'expérience ancré dans les réalités nationales, afin de renforcer la responsabilité, l'utilisation des données probantes et l'amélioration du système. Ils ont soutenu l'accent mis sur les résultats d'apprentissage, tout en soulignant qu'ils devraient être définis de manière plus large, au-delà de la lecture, de l'écriture et du calcul, de manière à couvrir également un éventail plus large de compétences ainsi que l'inclusion. Ils ont également constaté que les données existantes sur les résultats d'apprentissage restent inégales et ne sont pas encore bien intégrées dans les systèmes nationaux. Par ailleurs, les membres ont souligné la nécessité de recueillir des données probantes plus pertinentes, de mieux synthétiser les conclusions des pays, de partager davantage les enseignements tirés et d'utiliser plus souvent les évaluations en vue d'orienter les décisions et de favoriser une gestion adaptative.

9.4 Les membres ont souligné que le programme en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage devait continuer à tenir compte des principales priorités transversales, notamment l'égalité des genres, l'inclusion, la résilience face au changement climatique, la gouvernance des données et les financements innovants. Ils ont également appelé à renforcer l'évaluation des initiatives prioritaires et à mieux les aligner sur les efforts de suivi mondiaux plus larges, afin d'améliorer la cohérence et de favoriser l'apprentissage. Enfin, les membres ont encouragé le Secrétariat à tirer davantage parti de l'expertise disponible au sein du partenariat, notamment des connaissances techniques, des outils, de l'expérience en matière de mise en œuvre et des données.

9.5 Le Secrétariat a remercié les participants pour leurs suggestions constructives et a

confirmé que plusieurs des questions soulevées sont déjà intégrées dans l'approche de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Il a souligné que la participation de la société civile et un partenariat élargi au niveau des pays font partie intégrante des processus de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, notamment par le biais de discussions au sein des groupes locaux des partenaires de l'éducation portant sur les évaluations au niveau du pays et les résultats du suivi annuel. Le Secrétariat a également réaffirmé que les questions de genre sont systématiquement intégrées dans toutes les évaluations, que ce soit en tant que thème spécifique ou en tant que dimension transversale au sein d'évaluations plus larges. En ce qui concerne les résultats d'apprentissage, le Secrétariat a salué l'importance accordée par les membres à une conception plus globale de l'apprentissage et a indiqué qu'il procédait actuellement à un examen complet du portefeuille de financements soutenus par le GPE, afin d'identifier les types d'évaluations des apprentissages déjà utilisés et les dimensions de l'apprentissage qui sont évaluées. Il a souligné que l'apprentissage dans le cadre de résultats ne se limite pas à la lecture et aux mathématiques, et que les travaux à venir permettront de préciser, à un niveau plus détaillé, l'éventail des données probantes sur l'apprentissage déjà disponibles au sein du partenariat. Le Secrétariat a également fait part de son souhait de continuer à s'appuyer sur l'expertise technique des membres du Conseil et des partenaires à mesure que ces travaux avancent. Le Secrétariat a précisé que le rapport sur les résultats avait pour but de synthétiser les données probantes sur l'impact du GPE et de fournir régulièrement un retour d'expérience au PILC et au Conseil. Le Secrétariat a également précisé que l'objectif du rapport sur les résultats est précisément de regrouper les conclusions et de mieux rendre compte de l'impact du GPE en s'appuyant sur les examens annuels, les exercices de suivi et les documents des projets. Il a ajouté que des questions telles que le changement climatique et les enseignants pourraient être davantage intégrées au fur et à mesure de l'élaboration des évaluations.

9.6 La présidente du PILC et la directrice générale du GPE ont clôturé la séance en remerciant Nidhi Khattri pour son travail remarquable, étant donné que cette réunion est sa dernière participation au Conseil avant son départ à la retraite.

## 10. Point sur la campagne de reconstitution des ressources

10.1 Karen Schroh, directrice des relations extérieures, et Breanna Ridsdel, cheffe de l'équipe plaidoyer et communication, ont présenté la campagne de reconstitution des ressources. Les représentants des pays co-organisateurs, Maruf Tunji Alausa, membre du Conseil représentant le groupe constitutif Afrique 3 et ministre nigérian de l'Éducation, et Susanna Schlein, représentante du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ont réaffirmé l'engagement et la

volonté de leurs pays respectifs à soutenir cette campagne et à organiser un événement de haut niveau le 23 septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Farah Sheikh Abdulkadir, membre du Conseil représentant le groupe constitutif Afrique 1, a évoqué la déclaration ministérielle sur le financement durable de l'éducation et les engagements concernant les ressources nationales. Kahauong Punroth Pich et Dinah Owiredu, jeunes leaders du GPE, ont pris la parole et ont appelé à ce que l'éducation reste une priorité.

## 11. Clôture de la réunion

11.1 Le président a remercié Helena Reuterswärd, membre suppléante du Conseil représentant le groupe constitutif de bailleurs 2, Merete Lundemo, membre du Conseil représentant le groupe constitutif de bailleurs 4, Heike Kuhn, membre suppléante du Conseil représentant le groupe constitutif de bailleurs 5, et Haldis Holst, membre du Conseil représentant le groupe constitutif des OSC 3, qui quitteront le Conseil à l'issue de leur mandat. La réunion a été clôturée à 16h42.

## Annexe 1 : Décisions du Conseil

# DÉCISIONS FINALES

| Référence | Décision |
|---|---|
| **BOD/2026/06-01** | **<u>Cadre de gestion du risque de change</u> :**<br>Le Conseil d'administration :<br>1. Se réfère à sa décision BOD/2023/06-03 d'approuver le cadre de gestion du risque de change pour une phase pilote de deux ans.<br>2. En s'appuyant sur l'évaluation de la phase pilote, décide de maintenir le cadre de gestion du risque de change et demande au Secrétariat d'informer régulièrement le Comité des finances et du risque (FRC) de sa mise en œuvre. |
| **BOD/2026/06-02** | **<u>Budget de l'administrateur fiduciaire :</u>** Le Conseil d'administration approuve le montant des frais administratifs estimés à 1 328 500 dollars pour les services d'administrateur fiduciaire fournis du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, incluant 400 000 dollars pour la mise en œuvre en cours du projet pilote de gestion du risque de change et 12 900 dollars supplémentaires pour l'exercice 26 par rapport au budget approuvé de 1 398 000 dollars. |
| **BOD/2026/06-03** | **<u>Dépenses de fonctionnement</u> :**<br>Le Conseil d'administration :<br>1. Approuve 49 697 000 dollars de coûts supplémentaires liés aux dépenses de fonctionnement directes pour l'exercice 2027, comme indiqué dans le document BOD/2026/06 DOC 05.<br>2. Autorise le Secrétariat à reporter à l'exercice 2027 les fonds non dépensés de l'exercice 2026 destinés aux initiatives pluriannuelles et spéciales.<br>3. Approuve une augmentation de 20,48 % des coûts directs encourus par la Banque mondiale au cours de l'exercice 2027 pour couvrir ses coûts indirects en tant qu'hôte administratif du Secrétariat.<br>4. Réaffirme que dans un scénario de reconstitution des ressources du GPE 2030 d'au moins 3 milliards de dollars, les dépenses de fonctionnement devraient rester dans les limites de 7 % du total des décaissements cumulés du Fonds du GPE sur la période couvrant les exercices 2027 à 2030.<br>5. Demande au Secrétariat de présenter l'enveloppe budgétaire finale pour les exercices 2027 à 2030 après la reconstitution des ressources, en vue d'une recommandation du FRC en octobre et d'une décision du Conseil en décembre 2026. Demande également au Secrétariat de fournir plus de détails sur la façon dont cette enveloppe budgétaire s'aligne avec |

| | |
|---|---|
| | l'orientation du Conseil (BOD/2025/12-02) visant à prioriser une gestion et une mise en œuvre efficace des financements dans les pays partenaires. |
| **BOD/2026/06-04** | **Éligibilité et allocation dans le cadre du GPE 2030 :**<br>Le Conseil d'administration :<br>**Allocations par pays**<br>1. Reconnaissant l'importance d'un financement prévisible pour les pays et les programmes éligibles, et le risque d'épuisement des fonds existants soit bientôt épuisé pour un certain nombre de pays éligibles, approuve de façon provisoire les allocations indicatives suivantes, valables pour la période de financement 2026-2030 : |

**Tableau 1 : Allocations indicatives dans le cadre du GPE 2030 (tous les montants sont exprimés en USD)**

| Pays | Allocation d'un financement pour la transformation du système | Allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur | Financement pour le renforcement des capacités du système | Total |
|---|---|---|---|---|
| **République arabe syrienne** | 9 870 000 | 4 230 000 | 2 250 000 | 16 350 000 |
| **Rwanda** | 8 400 000 | 3 600 000 | 1 250 000 | 13 250 000 |
| **Somalie** | 28 490 000 | 12 210 000 | 2 250 000 | 42 950 000 |
| **Kenya** | | 28 800 000 | 2 000 000 | 30 800 000 |
| **Zimbabwe** | | 10 000 000 | 2 250 000 | 12 250 000 |
| **Népal** | | 10 000 000 | 1 750 000 | 11 750 000 |
| **Total** | 46 760,000 | 68 840 000 | 11 750 000 | 127 350 000 |

2. Précise que si les ressources disponibles prévues sont plus importantes ou inférieures après le Sommet mondial sur l'éducation, les montants des allocations indicatives mentionnés ci-dessus pourront être revus à la hausse ou diminués en conséquence. Le Secrétariat présentera les montants d'allocation définitifs pour examen par le FRC en octobre 2026 et recommandation au Conseil.

**Allocation prioritaire des ressources aux pays à faible revenu**

3. Se réfère à sa décision BOD/2025/06-07 sur l'éligibilité et l'allocation pour le GPE 2030 et décide que si le Sommet mondial sur l'éducation se solde par une reconstitution des ressources inférieure aux prévisions figurant dans les scénarios présentés précédemment, le Secrétariat devra proposer des options qui privilégient les allocations aux pays ayant les besoins éducatifs

les plus importants et qui maintiennent au moins une part similaire des nouveaux fonds disponibles pour les allocations par pays en faveur des pays à faible revenu ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral admissibles à l'IDA.

**Pays soumis au principe de « premier arrivé, premier servi »**

4. Rappelle sa décision BOD/2024/12-08 de limiter, dans la mesure du possible, le recours au principe du « premier arrivé, premier servi » pour tous les pays éligibles, et précise que 74 des 96 pays éligibles au GPE 2030 recevront des allocations indicatives.
5. Demande au Secrétariat de proposer des solutions au Comité des finances et du risque (FRC) et au Conseil à l'issue du Sommet mondial sur l'éducation, en définissant les allocations indicatives pour tous les pays éligibles et en ajustant les montants minimum et maximum des allocations au besoin.

**Éligibilité**

6. Rappelle sa décision BOD/2025/06-07 sur l'éligibilité pour la période de financement 2026-2030, et souligne qu'un petit nombre de pays éligibles dans le cadre du GPE 2025 et du GPE 2030 n'ont pas pris de mesures concrètes pour rejoindre le partenariat.
7. Compte tenu de la nécessité de hiérarchiser les financements et de la volonté d'accorder une allocation indicative à tous, révoque l'éligibilité pour la période 2026-2030 des pays à revenu intermédiaire suivants : l'Inde, le Maroc et l'Algérie.

**L'Éducation à voix haute**

8. Invite Oxfam Danemark, en tant qu'agent partenaire désigné pour le programme de L'Éducation à voix haute dans le cadre du GPE 2030, à élaborer des programmes de trois et quatre ans d'un montant maximal de 45 millions de dollars américains, hors commission de l'agent partenaire, qui seront examinés par le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) en octobre 2026 et feront l'objet d'une recommandation au Conseil.
9. En fonction des résultats du Sommet mondial sur l'éducation, le financement pourrait être revu à la hausse, ce qui permettrait de mettre en œuvre un programme de trois ans avec une éventuelle prolongation chiffrée après un examen de mi-parcours d'ici juin 2029. Si aucun financement supplémentaire n'est prévu, un programme de quatre ans sera envisagé à la place. Le financement peut également diminuer afin de respecter la décision précédente du Conseil (BOD/2025/06-07) « de mettre à disposition le montant le plus bas entre 3 % ou 100 millions de dollars de nouveaux fonds de financement pour l'EOL ».

**Suivi, évaluation et apprentissage**

| | |
|---|---|
| | 10. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver un financement pour le renforcement des capacités du système d'un montant maximum de 5,3 millions de dollars, hors commissions applicables, afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du GPE 2030, tel que défini dans le document BOD/2026/06 DOC 10.<br>11. Autorise que ces fonds soient utilisés, soit sous forme de financements provenant du Fonds du GPE, soit pour couvrir des frais administratifs, selon la modalité jugée la plus efficiente et efficace par le Secrétariat.<br>12. Note que des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires pour le programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de démontrer les résultats dans le cadre du GPE 2030, et demande au Comité des finances et du risque, en consultation avec le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages, d'en tenir compte dans ses recommandations relatives aux allocations en vue d'une décision du Conseil en décembre 2026.<br><br>**Priorisation des ressources après le réapprovisionnement**<br><br>13. Décide que si le Sommet mondial pour l'éducation aboutit à des ressources projetées sensiblement inférieures à 3 milliards de dollars, le Secrétariat devra engager une discussion stratégique avec le FRC et le Conseil d'administration pour évaluer si des modifications plus substantielles aux règles actuelles d'éligibilité et d'allocation pour GPE2030 (BOD/2025/06-07) sont nécessaires, et proposer des options en conséquence. |
| **BOD/2026/06-05** | **<u>Priorités du GPE pour la performance de la directrice générale</u> :**<br><br>Le Conseil d'administration :<br><br>1. Conformément au processus d'évaluation de la performance de la directrice générale (BOD/NO/2022/10-01), approuve les priorités définies dans l'annexe A du document BOD/2026/06 DOC 07 pour la période de juin 2026 à juin 2027. |
| **BOD/2026/06-06** | **Examen des politiques et procédures en vigueur relatives aux cas de détournement de fonds :**<br><br>Le Conseil d'administration :<br><br>1. Prenant acte de la croissance du portefeuille actif de financements du GPE et du lancement d'un nouveau cycle de financement pour la période 2026-2030, reconnaît que l'augmentation de l'échelle et de la complexité peut générer des risques fiduciaires évolutifs.<br><br>2. Réaffirmant la tolérance zéro du GPE face au détournement de fonds, invite les agents partenaires à renforcer leurs procédures contre tout usage abusif en poursuivant le renforcement de la surveillance des partenaires d'exécution et des sous-bénéficiaires, notamment par la diligence |

| | |
|---|---|
| | raisonnable basée sur les risques, par des audits externes lorsque cela s'avère approprié, par la mise en œuvre de mesures correctives et préventives, ainsi que par la suspension des décaissements de fonds lorsque cela est nécessaire.<br>3. Demande au Secrétariat d'effectuer une revue des politiques et procédures existantes visant à prévenir, détecter, signaler et répondre à tout détournement de fonds, y compris l'intégration des leçons apprises, de tenir des discussions avec les agents partenaires concernant les cas de détournement de fonds survenus via les partenaires d'exécution, et de soumettre des recommandations au FRC pour décision dans les meilleurs délais. |
| **BOD/2026/06-07** | **<u>Programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le cadre du GPE 2030 :</u>**<br>Le Conseil d'administration :<br>1. En reconnaissant qu'il est aligné sur les principales composantes de la stratégie et de la théorie du changement du GPE 2030, ainsi que la valeur de l'apprentissage et des décisions fondés sur des données probantes pour améliorer la performance, et l'importance de tirer parti des atouts du partenariat pour atteindre, suivre et communiquer les résultats ;<br>2. En reconnaissant sa nature flexible, approuve le programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le cadre du GPE 2030 avec une supervision régulière par le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages et demande au Secrétariat de mettre en œuvre le programme décrit aux annexes A et B du document BOD/2026/06-DOC 10. |

## Annexe 2 : Liste des participants à la réunion du Conseil

| | Nom | Groupe constitutif | Rôle |
|---|---|---|---|
| | **Membres du Conseil** | | |
| 1 | Farah Sheikh Abdulkadir | Afrique 1 | Membre du Conseil |
| 2 | Antuía Soverano | Afrique 1 | Représentante du membre suppléant du Conseil |
| 3 | Youssouf Tahir Ahmat | Afrique 2 | Membre du Conseil et président du FRC |
| 4 | Moustapha Mohamed Mahamoud | Afrique 2 | Membre suppléant du Conseil |
| 5 | Maruf Tunji Alausa | Afrique 3 | Membre du Conseil |
| 6 | Habibatou Drammeh | Afrique 3 | Membre suppléante du Conseil |
| 7 | Ismail Shafeeu | Asie et Pacifique | Membre du Conseil |
| 8 | Wayne Mendiola Jr | Asie et Pacifique | Membre suppléant du Conseil |
| 9 | Rahim Saidzoda | EEMECA | Membre du Conseil |
| 10 | Dan Perciun | EEMECA | Membre suppléant du Conseil |
| 11 | Ivette Arely Argueta Padilla | Amérique latine et Caraïbes | Membre du Conseil |
| 12 | Mischka White-Griffith | Amérique latine et Caraïbes | Représentante du membre suppléant du Conseil |
| 13 | Jean-Sebastian Conty | Bailleurs 1 | Membre du Conseil |
| 14 | Valerie Carlier | Bailleurs 1 | Membre suppléante du Conseil |
| 15 | Paul St. John Frisoli | Bailleurs 2 | Membre du Conseil |
| 16 | Helena Reutersward | Bailleurs 2 | Membre suppléante du Conseil |
| 17 | Barbara Curran | Bailleurs 3 | Membre du Conseil |
| 18 | Judith Herbertson | Bailleurs 3 | Membre suppléante du Conseil et présidente du PILC |
| 19 | Merete Lundemo | Bailleurs 4 | Membre du Conseil |
| 20 | Ilham Al Ghadiri | Bailleurs 4 | Membre suppléante du Conseil |
| 21 | Martin Seychell | Bailleurs 5 | Membre du Conseil |
| 22 | Heike Kuhn | Bailleurs 5 | Membre suppléante du Conseil |
| 23 | Jane Chandler | Bailleurs 6 | Membre du Conseil |
| 24 | Takayuki Kawakami | Bailleurs 6 | Membre suppléant du Conseil |
| 25 | Yona Nestel | OSC 1 | Membre du Conseil |
| 26 | Marian Ellen Hodgkin | OSC 1 | Membre suppléante du Conseil |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 27 | Solange Akpo-Gnandi | OSC 2 | Membre du Conseil |
| 28 | Rasheda Khatoon Choudhury | OSC 2 | Membre suppléante du Conseil |
| 29 | Haldis Holst | OSC 3 | Membre du Conseil |
| 30 | Dennis Sinyolo | OSC 3 | Membre suppléant du Conseil |
| 31 | Qun Chen | MLA 1 | Membre du Conseil |
| 32 | Matthew Hollingworth | MLA 1 | Membre suppléant du Conseil |
| 33 | Wongani Grace Nkhoma Sankofa | MLA 2 | Représentante du membre du Conseil |
| 34 | Becky Telford | MLA 2 | Membre suppléante du Conseil |
| 35 | Halil Dundar | MLA 3 | Membre du Conseil |
| 36 | Dia Idrissa | MLA 3 | Membre suppléant du Conseil |
| 37 | Andrew Cunningham | Fondations privées | Membre du Conseil |
| 38 | Lucy Lake | Fondations privées | Membre suppléante du Conseil |
| 39 | Tendai Mashingaidze | Secteur privé | Membre du Conseil |
| 40 | Emily Friedman | Secteur privé | Membre suppléante du Conseil |
| | **Présidence du Conseil et des comités** | | |
| 41 | Jakaya Kikwete | Conseil | Président |
| 42 | Christine Hogan | Conseil | Vice-présidente |